

Romuald Dupuis  
Marianne Haye  
1 allée Octavie – Saint-Avé

Loic Lemare  
Catherine Martin  
3 allée Octavie – Saint-Avé

David Kolton  
Marina Le Gloahec  
5 allée Octavie– Saint-Avé

12 février 2025, Saint-Avé

A Madame la Maire,  
A Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Enquête publique révision générale du PLU de Saint-Avé.

**Objet : demande de correction de tracé de zonage d'une zone Ubb à l'extrême Nord de Liscuit, au bénéfice du nouveau plan d'arpentage.  
Pièces jointes : 3 documents avec plans**

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous formulons une demande commune de correction du tracé de la zone Ubb au Nord des parcelles AL 236, 238, 239 et 240 afin de suivre le nouveau plan d'arpentage dont nous sommes en attente d'une publication officielle au cadastre par la Direction Générale des Impôts.

Effectivement, chaque famille des lots 1, 3 et 5 allée Octavie a acquis une petite bande de terrain en prolongement de leur jardin d'une profondeur de 5 mètres au Nord sur la largeur des parcelles actuelles ainsi que, pour l'une des parcelles, une bande d'une profondeur de 3 mètres à l'Est.

Nous demandons ainsi que le tracé de la zone Ubb soit ainsi étiré d'une largeur de 5 mètres en parallèle des tracés Nord des parcelles :

- AL 236, 238 sur nouvelles parcelles AL 254, 250,
- AL 239 sur la nouvelle parcelle AL 251,
- AL 240 sur la nouvelle parcelle AL 252 et de 3 mètres à l'Est sur la parcelle AL 256.

Cela afin de suivre le nouveau plan d'arpentage (cf. documents joints dont le plan d'arpentage communiqué par Monsieur Maître Vivien Notaire installé à Elven, document transmis par ce dernier à la Direction Générale des Impôts).

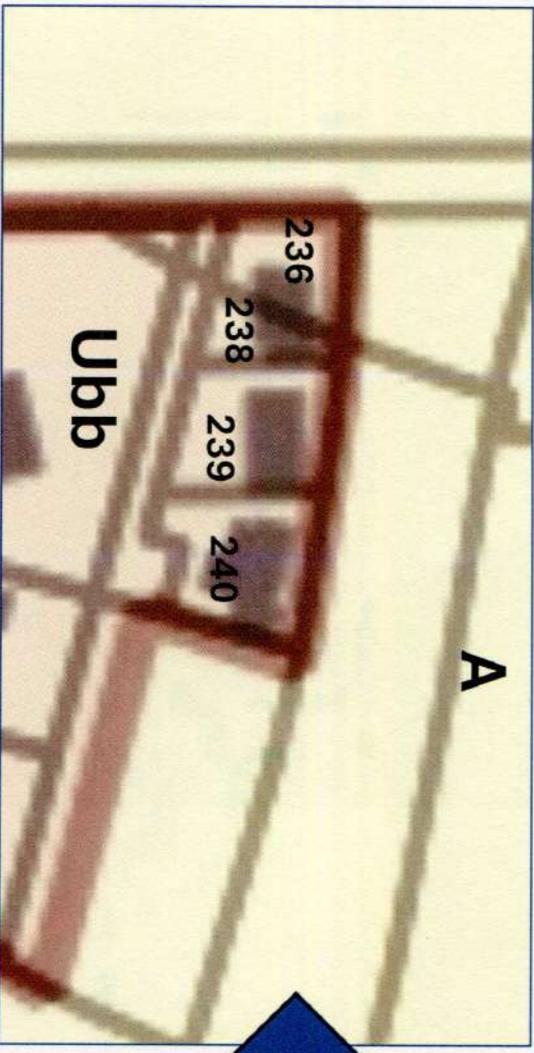
Nous vous remercions par avance de prendre en considération de notre demande commune. Veuillez agréer, Madame la Maire et Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.



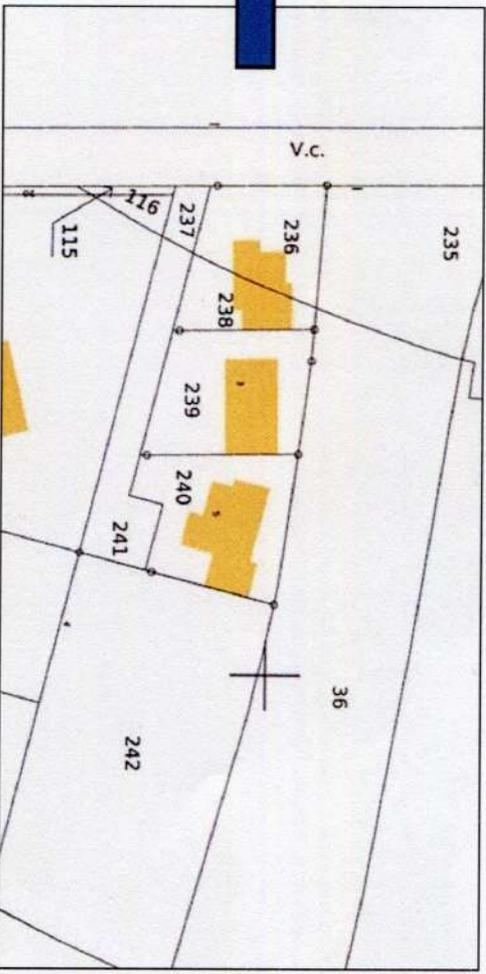
Handwritten signatures in blue ink at the bottom of the document, including names like 'Dupuis', 'Haye', 'Lemare', 'Martin', 'Kolton', and 'Le Gloahec'.

**Piece jointe Secteur Liscuit Lots concernés : 1 allée Octavie (parcelles 236, 238) - 3 allée Octavie (parcelle 239) - 5 allée Octavie (parcelle 240)**

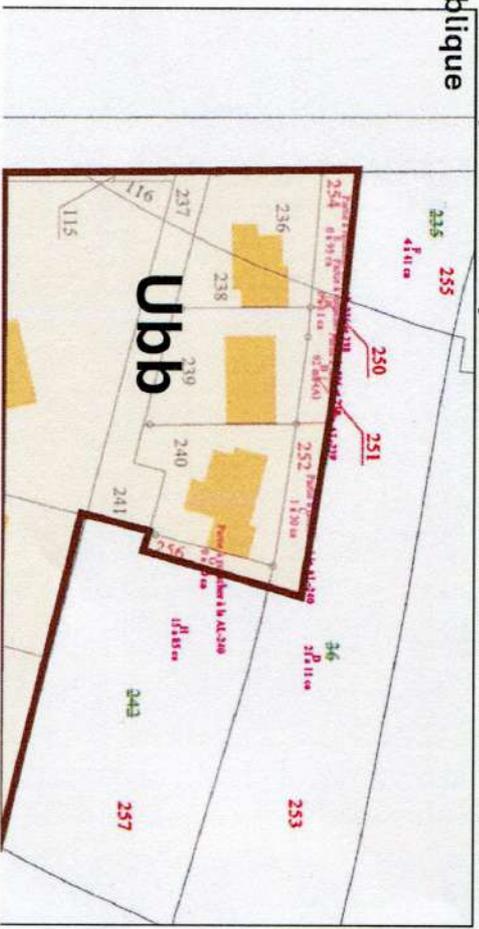
Extrait du PLU zonage soumis à enquête publique  
(février-mars 2025)



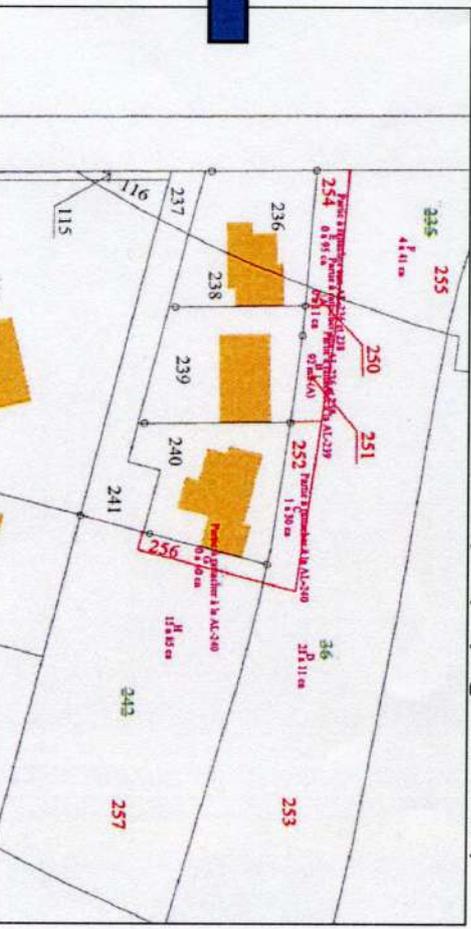
Extrait parcellaire Direction Générale des Finances Publique  
(cf page suivante)



**Demande de correction pour suivre nouveau plan d'arpentage en attente de publication par la Direction Générale des Finances Publique**



**Extrait du nouveau plan d'arpentage en attente de publication par la Direction Générale des Finances Publique (cf page suivante)**



Commune :  
SAINT-AVE (206)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 3007F  
Document vérifié et numéroté le 24/12/2024  
APTGC du Morbihan  
Par Jean-Luc OST  
Géomètre Principal du Cadastre  
Signé

PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale  
23 rue du 8 mai 1945  
56802 PLOERMEL Cédex  
Téléphone : 02 97 01 50 66  
ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AL  
Feuille(s) : 000 AL 01  
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 24/12/2024  
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par FABRICE ILTIS (2)  
Réf. : V24056  
Le 20/12/2024

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la remise 6463.  
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc.).

*Modification selon les énonciations d'un acte à publier*



Département :  
MORBIHAN

Commune :  
SAINT-AVE

Section : AL  
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 07/02/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion  
cadastrale 23 rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

